



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL22-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

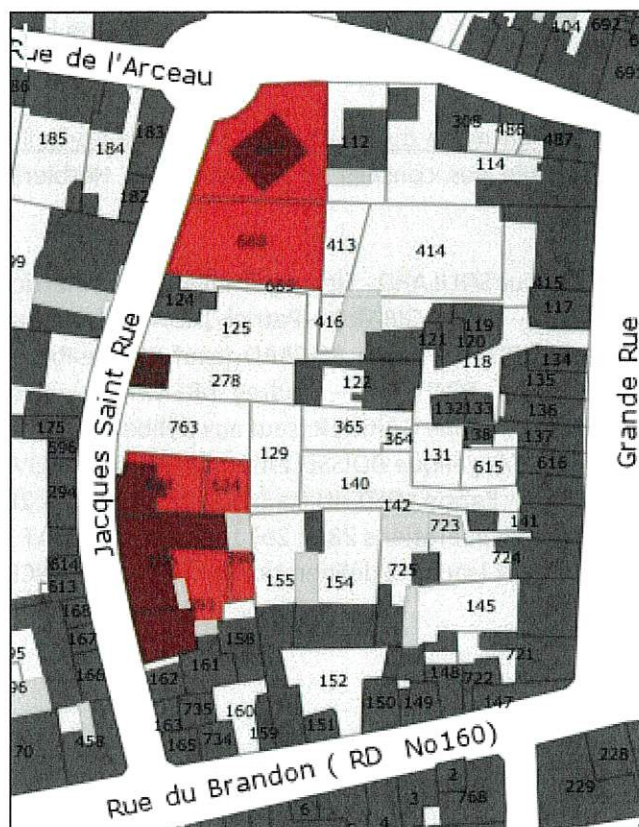
22. ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES RUE SAINT-JACQUES APPARTENANT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE - Rapporteur : Patrick JADAUD

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jacques et plus particulièrement de la phase 1, la Ville doit acquérir des parcelles situées rue Saint-Jacques appartenant à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée en vue de leur revente, pour tout ou partie, auprès du promoteur Bouygues Immobilier. Le projet de reconstruction consistera, pour rappel, en la création de logements, répartis dans les blocs A, B et C.

Les parcelles concernées par cette acquisition sont cadastrées section AC numéros 156 (267 m²), 279 (22 m²), 280 (23 m²), 390 (81 m²), 391 (262 m²), 621 (200 m²), 624 (100 m²), 667 (497 m²) et 668 (467 m²) pour une contenance globale de 1 919 m².

Le prix de vente a été fixé à 540 763,76 € TTC, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2026,

Vu la convention de veille et de maîtrise foncière en vue de la restructuration d'un îlot en centre-ville avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée en date du 31 décembre 2016 et ses avenants,

Vu l'avis domanial du 20 avril 2026 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux en date du 28 avril 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de parcelles situées rue Saint-Jacques appartenant à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée et cadastrées section AC numéros 156 (267 m²), 279 (22 m²), 280 (23 m²), 390 (81 m²), 391 (262 m²), 621 (200 m²), 624 (100 m²), 667 (497 m²) et 668 (467 m²) pour une contenance globale de 1 919 m² au prix de 540 763,76 € TTC, en sus les frais d'acte étant à la charge de la Ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026